



**Livret d'exploration de
la propriété forestière**



**TRONC
COMMUN**

Livret d'exploration de la propriété forestière

L'expérimentation Tronc Commun pilotée par la 27e Région explore et tente d'amorcer des formes d'organisations collectives de gestion des forêts, pour gagner en robustesse face aux multiples tensions qui apparaissent et fragilisent à la fois la biodiversité forestière et la ressource en bois.

Avec La Vigotte Lab, et pour la forêt privée de La Vigotte, nous avons eu envie d'explorer ce que signifierait de s'acheminer vers un « *commun forestier* ».

Comme cela reste tout de même plutôt abstrait, nous avons cherché à quel(s) endroit(s) cela pourrait s'incarner et quels pourraient être les catalyseurs de ce « *commun* », identifier ce qui existe déjà et qui pourrait venir appuyer cette dynamique ... Pour cela, nous avons cheminé entre enquêtes et ateliers pour tenter d'explicitier et de partager :

- les motivations des personnes mobilisées autour des questions forestières à la Vigotte

- les préoccupations et rapports à la propriété des actuels propriétaires

- les défis qu'il reste encore à relever

- les outils juridiques à explorer et pouvant soutenir cette dynamique de commun forestier

Cheminement vers un commun forestier à la Vigotte

La 27e Région

► Volonté d'interroger le rôle et la posture des acteurs publics dans les dynamiques collectives de gestion d'une ressource naturelle.



Programme de recherche action sur les formes de gouvernances collectives des espaces forestiers.

La Vigotte Lab

► Volonté de faire exister un commun forestier pour mener des actions de gestion, de préservation et d'usage du bois cohérentes et concertées à l'échelle d'une vallée Vosgienne.



La ressource

Atelier 1

2024

DÉC

Enquête de terrain

Rencontre avec les membres de l'association de la Vigotte Lab, du maire de la commune, du forestier qui gère le site, des chercheurs, de la scierie locale, du PNR des Ballons des Vosges...

- *Faire un état des lieux des points de tensions et des modes d'organisation actuelles en matière de gestion forestière.*

Le commun

*Le commun c'est quoi ?
Quelles sont les portes d'entrée pour saisir cette notion nébuleuse ?*

Le collectif

Communauté

Qui se reconnaît comme faisant partie de la communauté ?
Quels sont les liens entre les participants ?

- *Comprendre comment se compose la communauté de personnes mobilisées autour de la Vigotte, et leur possible intérêt à agir.*

Les règles

*Pour le moment, il y a principalement des usages et peu de règles de gestion explicites entre les propriétaires de la Vigotte.
Comment rendre les règles d'usage et de gestion plus explicites afin de pouvoir les transmettre, et vérifier qu'elles conviennent à tous ?*

Atelier 2

2025

MARS

La collectivité territoriale ?

Le rôle de la forêt privée de La Vigotte est de servir de preuve de concept sur cette gestion collective avant d'impliquer la commune vers une gestion hybride publique-privée des espaces forestiers.

La propriété

À La Vigotte, il y a l'envie de faire davantage collectif. Cependant, aujourd'hui la responsabilité est entre les mains des propriétaires. Explorer la manière dont s'exerce cette propriété privée nous semble être la clé pour amorcer des formes de dynamiques collectives.

Collectif

Atelier 3

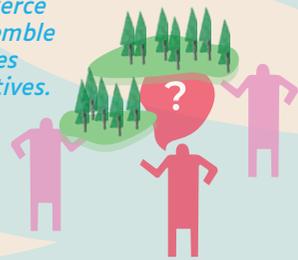


Juridique

Entretiens



Propriétaires



Quels sont les rapports des propriétaires à leur propriété ? Comment ce lien se matérialise-t-il ?
Quels sont les préoccupations, les freins des propriétaires pour prendre en charge plus collectivement la forêt ?

► *Embarquer les propriétaires dans la réflexion, comprendre leurs préoccupations et leurs enjeux.*

Quelle est la place des collectivités territoriales dans ce commun forestier ?



Pourquoi les personnes du collectif se mettent-elles en mouvement ?
Quelles sont les motivations individuelles à faire partie du commun ?
Quels outils juridiques permettent de faire un pas de côté, d'aller vers une mise en commun du foncier forestier ?

► Comprendre ce qui fonde la coopération et sur quelles formes juridiques ce commun pourrait s'appuyer.



Comment parler du vivant pour créer une dynamique bioregionale ?

Atelier 4



Propriétaires et Séminaire sur les communs

- Discussion autour d'une cartographie des actions et responsabilités vis à vis de la propriété forestière
- Conception d'un kit du nouveau propriétaire
- Prise en main des outils juridiques
- Imagination d'un temps festif pour préfigurer une forme d'AG/ CA

► Rendre plus appréhendable, déployer des outils pour permettre aux propriétaires et à l'association de La Vigotte Lab de faire des premiers pas pour aller vers une gestion plus collective.

Enquête auprès des propriétaires forestiers

Si la perspective d'un commun est bien portée par l'association La Vigotte Lab et Antoine, qu'en est-il des autres propriétaires ? Partagent-ils l'envie de sortir des cadres habituels de la propriété pour faciliter l'engagement d'autres personnes ?

De notre côté on avait quelques scrupules à mobiliser des parties prenantes intéressées mais extérieures au cercle familial, sans savoir si le cadre de la propriété privée classique pouvait évoluer. On est donc partis à la rencontre des propriétaires actuels des forêts de La Vigotte. L'idée était d'interroger leur lien à la propriété, révéler ce qui fait commun entre eux (en terme de projections, d'attentes, etc.) au-delà des parcelles individuelles.

Pour partager ces entretiens, nous avons choisi de matérialiser les préoccupations des uns et des autres par des artefacts - des objets fictifs qui symbolisent ce qui nous a été raconté, appuyé par des citations issues des entretiens.

Mais pourquoi le maire se cache-t-il parmi les propriétaires de La Vigotte ? En effet, on peut retrouver quelques artefacts du maire du Girmont-Val-d'Ajol, car la forêt publique jouxte La Vigotte, c'est donc un parti-pris de faire figurer ses préoccupations. Elles seront utiles pour réfléchir aux coopérations publiques-privées qui peuvent naître sur le massif.

Mode d'emploi

Une enquête sur la propriété
forestière traduite en
ARTEFACTS

p12

Des **PRÉOCCUPATIONS**
communes autour du rôle de
propriétaire pour assurer la
gestion forestière

p16

Des **DÉFIS** à relever pour
prendre en charge ces
préoccupations

p26

Des **Leviers** d'action pour
répondre aux **DÉFIS**

p30

Un **PANORAMA** des outils juri-
diques pour soutenir le portage
collectif des responsabilités

p32

De qui parlons-nous ?



p43

Maryvonne



p41

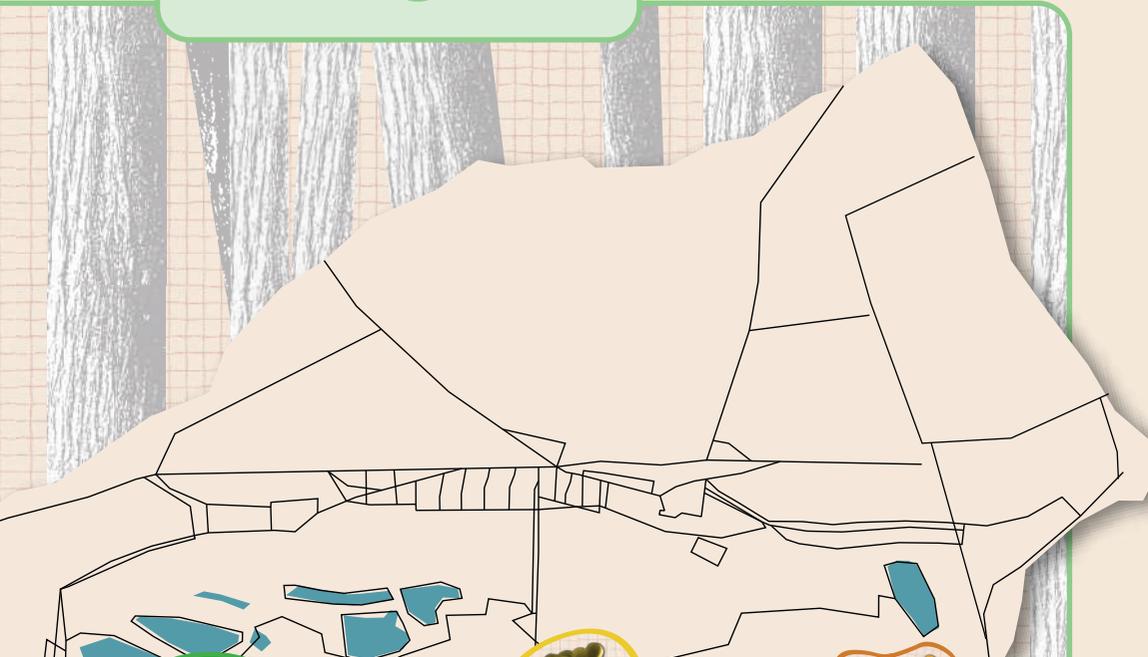
Françoise



p51

+ le maire
du Girmont

La Vigotte



p45

Lucas



p47

Valentine



p49

Antoine

Comment ça marche?

Des propriétaires forestiers

Des visions différentes
= des artefacts

4 thématiques communes à ces visions



Exemple pour 1 ARTEFACTS

Une liste d'artefacts par personne (Lucas)



« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



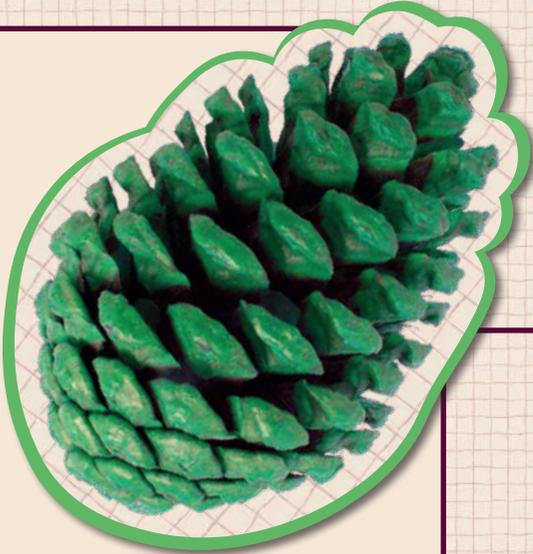
« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



« Ça va être plus à l'aise...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt...
 Bonheur de vivre en forêt... »



« La forêt j'y
 allais très souvent
 quand j'étais enfant.
 C'était un vrai terrain de jeu :
 on y faisait des cabanes, ou des
 batailles de pommes de pin avec les
 cousins. Aujourd'hui, c'est toujours
 un lieu de promenade, j'y reviens
 quand j'ai l'occasion, notamment
 pendant les vacances. »

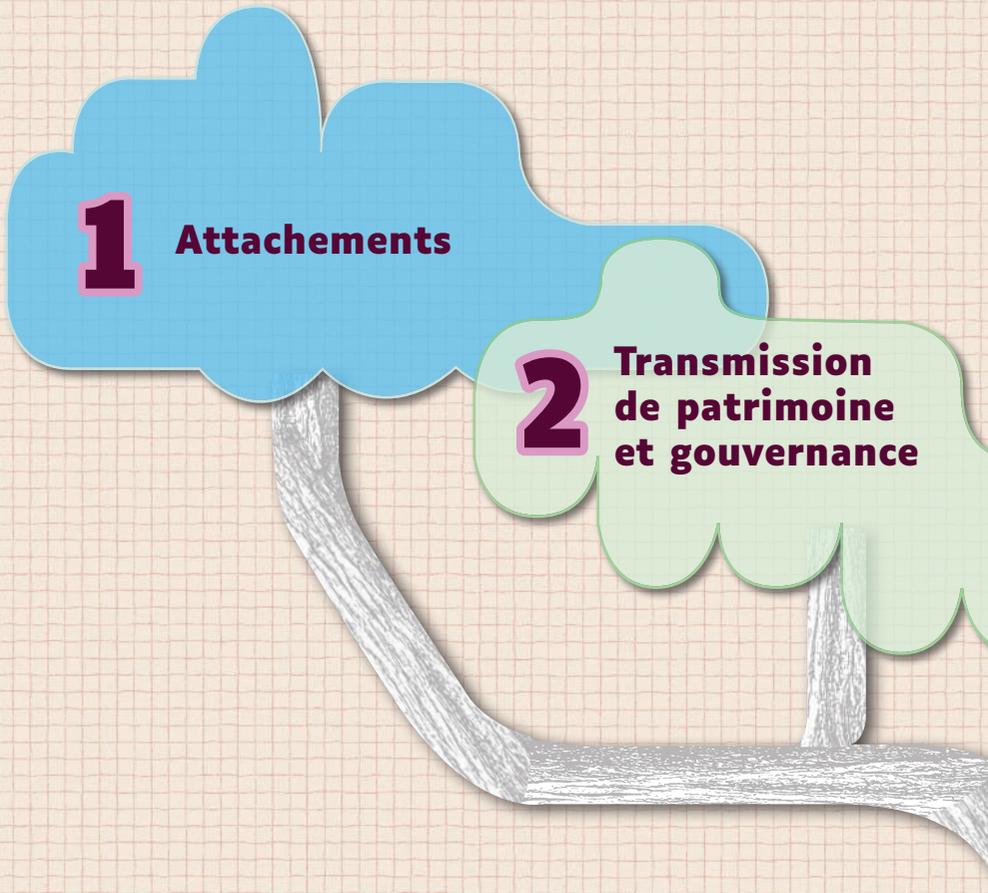
Chaque artefact est recto verso, il se compose d'un verbatim et d'un visuel correspondant

**Le verbatim
témoigne d'une
préoccupation et
va déterminer dans
quel thème l'artefact
s'incère**

**Dans ce cas
précis, il
va s'agir de
l'Attachement**



**>>> L'ensemble des artefacts et leurs verbatims
sont à retrouver en annexe pp 40-54**



1 Attachements

2 Transmission de patrimoine et gouvernance

Nous avons trié et classé les principales verbatims issues de l'enquête auprès des propriétaires pour faire émerger 4 préoccupations et sujets d'interrogation partagés, témoignage de leur rapport à la propriété et de leur manière d'incarner leur rôle de propriétaire.

LES PRÉOCCUPATIONS

3

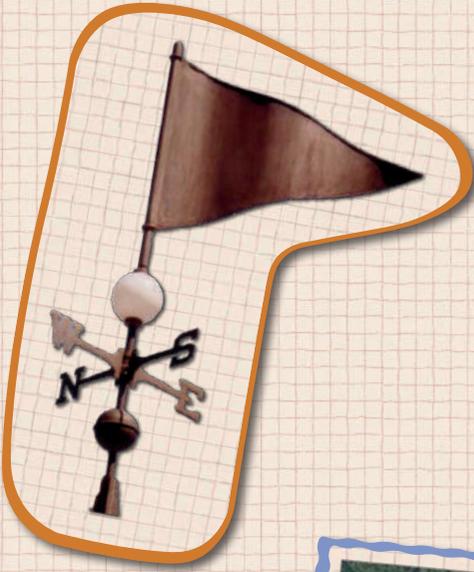
Connaissance, légitimité et asymétrie d'information

4

Vision & perspective de préservation

1 Attachements

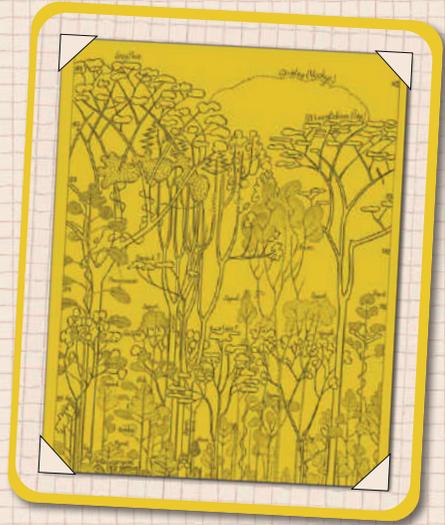




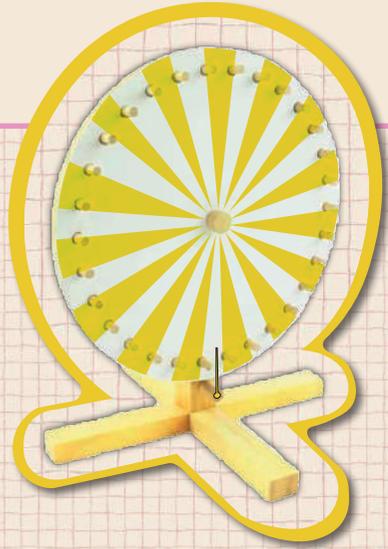
*** Retrouvez les artefacts et leurs citations pp 40-54**

2 Vision & perspective de préservation





*** Retrouvez les artefacts et leurs citations pp 40-54**



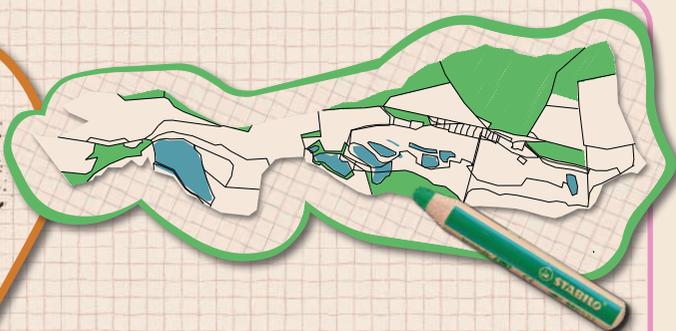
*** Retrouvez les artefacts et leurs citations pp 40-54**

4 Connaissance, légitimité, asymétrie d'information



* Jours Vigotte

S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



De consulter régulièrement les mises à jour du Code forestier et des arrêtés préfectoraux

Monsieur,

Suite à la transmission successorale enregistrée en date du XXX, vous êtes désormais titulaire des droits de propriété sur la parcelle forestière cadastrée XXX, située sur la commune de [commune].

À ce titre, nous vous rappelons que cette situation vous place juridiquement sous le régime de plein droit de propriétaire foncier en zone forestière, impliquant les obligations suivantes (liste non exhaustive) :

I. Entretien – Sécurité – Accès

Obligation d'entretien des pistes et chemins forestiers
Surveillance et élagage en lisière de voiries, propriétés tierces et réseaux électriques
Prévention des risques de chutes d'arbres ou de branches
Gestion des accès (verrouillage, signalétique, barrières)

II. Responsabilité civile et pénale

Responsabilités pour tout dommage causé par un arbre ou un incident d'origine forestière
Responsabilité en cas d'incendie, propagation, ou absence de débroussaillage
Responsabilité en cas de blessure ou accident d'un tiers circulant dans la parcelle

III. Réglementation forestière

Déclaration au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Rédaction, dépôt et suivi d'un Plan Simple de Gestion (PSG) si > 25 ha
Interdiction des coupes sans autorisation dans les zones soumises
Conformité au Code forestier (aménagement, biodiversité, régénération)



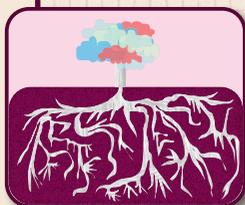
* Retrouvez les artefacts et leurs citations pp 40-54

Le DÉFI de la préservation



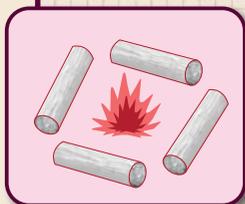
Le constat :

Une vision partagée de forêt mélangée, où les actions ou non actions concourent à la préservation de la biodiversité



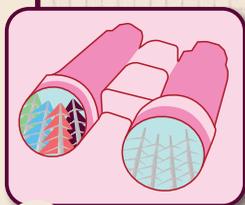
Transmission

Comment s'affranchir du risque d'abus inhérent au droit de propriété ?
Comment garantir la vocation de préservation sur le long terme, au-delà des changements possibles de propriétaires ?



Gouvernance

Comment se donner les moyens de faire de la préservation une priorité dans un contexte climatique incertain ?



Asymétrie d'information

Comment mieux éclairer les choix de gestion ?

Le DÉFI de la transmission



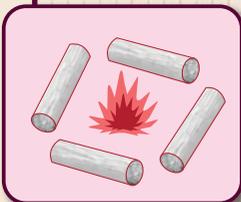
Le constat :

Une tendance à la multiplication du nombre de propriétaires, et même si l'attachement au site reste fort pour le moment, il est de moins en moins un enjeu de préoccupation pour les nouveaux propriétaires



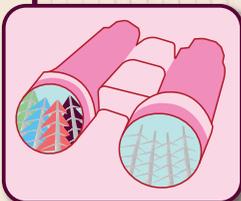
Préservation

Comment limiter le morcellement exponentiel de la propriété ?
Faut-il d'ores et déjà renoncer à certaines prérogatives du droit de propriété ?



Gouvernance

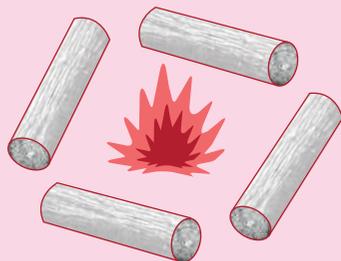
Comment s'assurer d'un partage équitable du patrimoine ?
Comment gérer de manière plus collective le risque climatique ?



Asymétrie d'information

Est-ce qu'on se transmet un espace naturel comme on se transmet un bien immobilier ? Faut-il des connaissances spécifiques ?

Le DÉFI de la bonne échelle de gestion / gouvernance



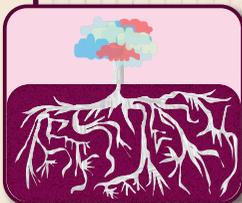
Le constat :

Tout le monde reconnaît l'intérêt d'échanger des conseils et penser le devenir de la vallée à une échelle plus large, mais chacun souhaite par ailleurs garder son autonomie dans la gestion



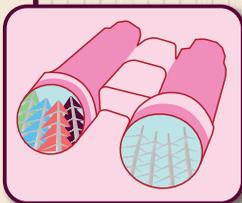
Préservation

L'autonomie de chaque propriétaire est-elle compatible avec l'enjeu de préservation ?



Transmission

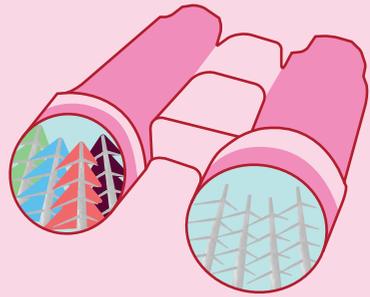
Comment prendre en compte l'attachement au lieu comme véritable dimension pour légitimer l'action ?
Et si on donnait une place à l'attachement vécu par les habitants non-propriétaires dans les choix de gestion ?



Asymétrie d'information

Comment donner davantage de valeur à la codépendance entre les espaces ? (pas hyper clair, à voir si on garde...)

Le DÉFI de l'asymétrie d'information



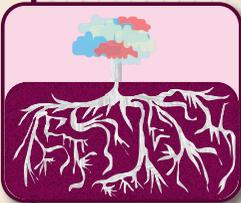
Le constat :

Tous les propriétaires ne partagent pas les mêmes connaissances sur le milieu, ils ont des niveaux d'investissements inégaux et parfois vivent éloignés du site



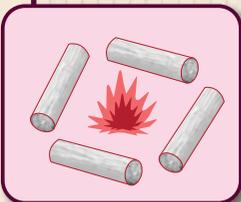
Préservation

Comment anticiper et projeter des actions de préservation pertinentes, lorsqu'on a la sensation de ne pas pleinement maîtriser les enjeux ?



Transmission

Est-ce que la connaissance/compétence de gestion devrait être un facteur concomitant au droit de propriété ?



Gouvernance

Peut-on gérer une ressource naturelle à distance ?
Comment rendre visible/donner de la valeur à la gestion du quotidien ?
Comment permettre aux décisionnaires d'être pleinement acteurs des décisions prises ?

DES Leviers d'action

**Une grille de
critérisation commune
d'aide à la décision**

**Une fête de la forêt
qui préfigure une
sorte de CA / AG**

**Un kit de transmission de
la propriété forestière**

**Une responsabilité tournante
du site / une répartition plus
explicite des missions de chacun
pour la préservation du lieu**

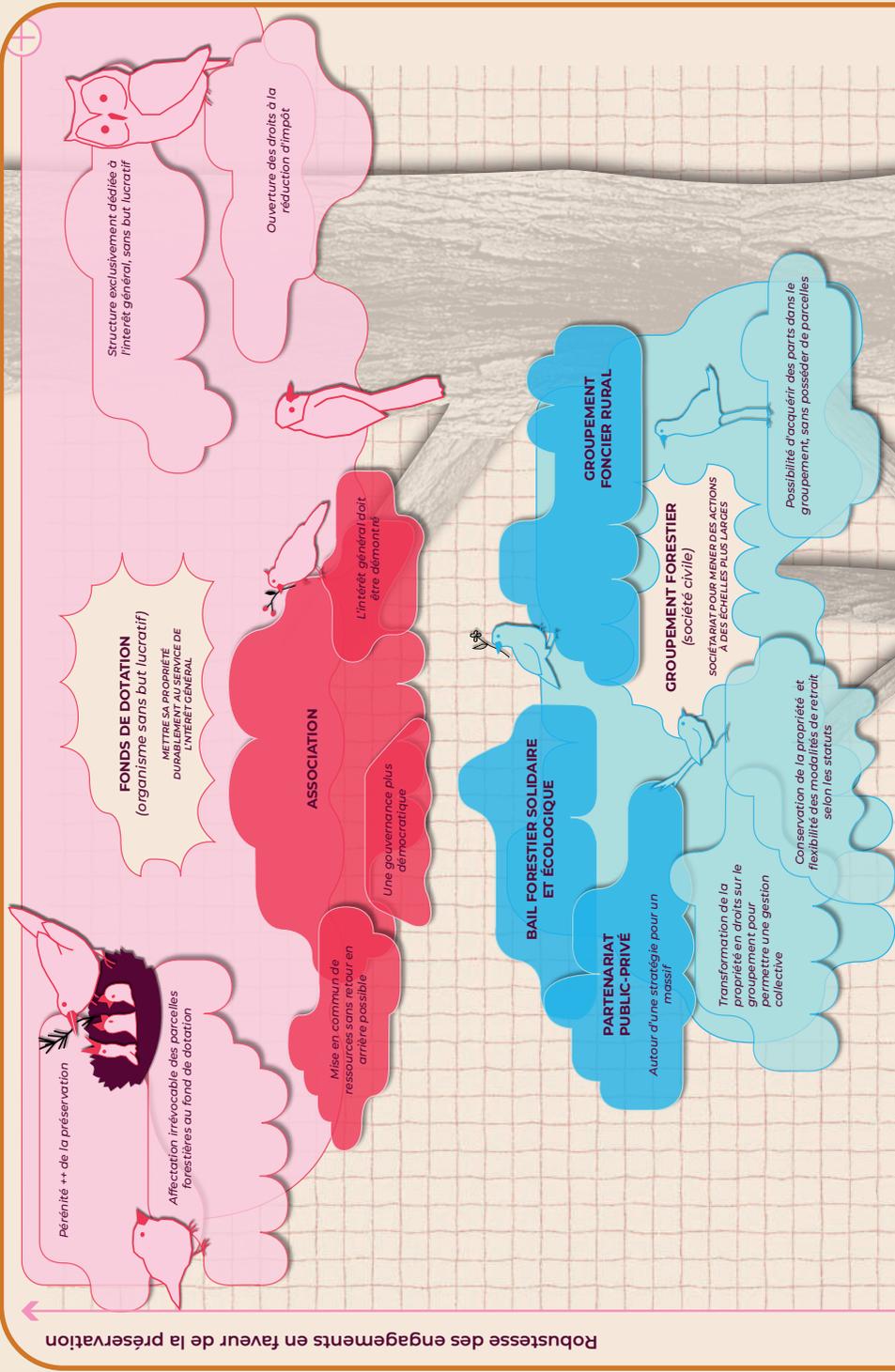
**Un « *parlement du
vivant* » du Val d'Ajol,
à l'échelle de la forêt
de la Vigotte et de la
Combeauté**

**Pour relever ces défis, nous avons
imaginé 5 leviers d'action à questionner
et déplier ensemble pour éprouver leur
pertinence et imaginer comment ils
pourraient se déployer concrètement**

PANORAMA des outils juridiques

Et pour prolonger l'inspiration, voici un petit tour de piste des outils juridiques permettant de consolider la responsabilité partagée des forêts et parfois même apporter des solutions concrètes à certaines préoccupations







Panorama des outils juridiques pour soutenir des dynamiques de gestion collectives

QUIZZ QUEL OUTIL JURIDIQUE RÉPOND LE PLUS À VOS PRÉOCCUPATIONS?

-  ORE
-  BAIL FORESTIER SOLIDAIRE & ÉCOLOGIQUE
-  GROUPEMENT FORESTIER
-  FONDS DE DOTATION
-  ASSOCIATION

Pour plus d'informations, référez-vous aux fiches outils !



Attachements émotionnels

-  **ORE** : Permet de faire perdurer son envie de préservation au-delà de sa vie et de la succession de propriétaires.
-  **GROUPEMENT FORESTIER** : Fédère un ensemble de parties prenantes qui partagent un intérêt commun, un attachement au lieu.
-  **FONDS DE DOTATION** : Permet de sortir le milieu du monde marchand, mais dépossède les propriétaires de leur foncier.



Transmission & risques de morcellement

-  **ORE** : Se transmet avec la propriété. N'a pas d'impact sur le risque de morcellement.
-  **BAIL FORESTIER SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE** : Le propriétaire reste propriétaire, le bail se transmet.
-  **GROUPEMENT FORESTIER** : Le groupement rassemble les propriétaires. Chaque propriétaire apporte ses parts à une société qui gère collectivement la propriété. Les parts sont transmises aux héritiers.
-  **FONDS DE DOTATION** : Affectation irrévocable des parcelles forestières au FDD, la forêt sort de l'héritage. Bonne garantie contre le morcellement et ouverture de droits à la réduction d'impôt pour les dons effectués.



Savoir-faire, se sentir légitime à agir

-  **ORE** : le co-contractant peut venir en soutien pour définir et mettre en oeuvre les obligations de préservation de la biodiversité.
-  **BAIL FORESTIER SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE** : La gestion est déléguée.
-  **GROUPEMENT FORESTIER** : Permet de mutualiser de l'expertise et des compétences.
-  **FONDS DE DOTATION** : Le fond à ses capacités de gestion propres.



Préservation de l'environnement

-  **ORE** : Explicite les actions de préservation et les rend obligatoires et suivies dans le temps. A ce jour, peu de risque de sanction des manquements.
-  **BAIL FORESTIER SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE** : La gestion est déléguée et favorise des pratiques vertueuses.
-  **GROUPEMENT FORESTIER** : La propriété collective augmente la garantie de pérennité des actions.
-  **FONDS DE DOTATION** : À pour vocation d'œuvrer à des actions visant l'intérêt général.



Gouvernance

-  **ORE** : Pilotage par le propriétaire et le cocontractant (garant des engagements).
-  **BAIL FORESTIER SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE** : Délégation de gestions sur la base du contrat.
-  **GROUPEMENT FORESTIER** : Permet d'élargir le tour de table des parties prenantes à des personnes concernées souhaitant investir dans le groupement.
-  **FONDS DE DOTATION** : Les membres de la gouvernance du fonds sont distincts des donateurs et donatrices, mais ces derniers peuvent s'impliquer dans la gouvernance si cela est souhaité.
-  **ASSOCIATION** : Grande liberté statutaire. Possibilité de mettre en place une gouvernance plus démocratique.



OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)



Transmission & risques de morcellement

L'ORE peut durer jusqu'à 99 ans, et se transmet avec la propriété. Les obligations de l'ORE se transmettent avec la propriété. Elle n'a pas d'impact en revanche sur le risque de morcellement.

Savoir-faire, se sentir légitime à agir

Le propriétaire peut bénéficier d'un soutien technique ou d'une expertise du co-contractant (associations pour l'environnement, collectivités) de l'ORE.

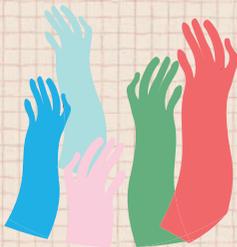


Préservation de l'environnement

Les actions qui visent à préserver le milieu sont clairement exposées dans le contrat, ce qui les rend obligatoires et pérennes dans le temps. Cependant à ce jour, les ORE sont peu contraignantes, il y a peu de risque de sanction en cas de manquement.

Attachements émotionnels

La vision portée par le propriétaire et ses orientations de gestion sont clairement explicitées, et s'étendent au delà de sa vie ou de possibles changements de propriétaires, tant que dure l'ORE.



Gouvernance

Le propriétaire et le co-contractant sont garants du respect du contrat, de part et d'autre.

BAIL FORESTIER* SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

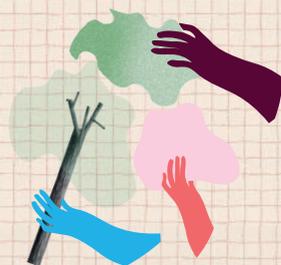


Transmission & risques de morcellement

La propriété n'est pas remise en cause, c'est la gestion de la parcelle qui est conférée au co-contractant.

Savoir-faire, se sentir légitime à agir

La délégation de gestion peut permettre au propriétaire de se désengager des choix stratégiques et de gestion, mais ce n'est pas une obligation.

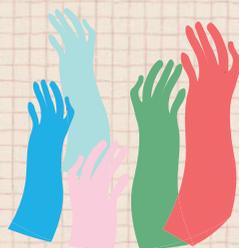


Préservation de l'environnement

La gestion pratiquée est volontairement engagée en faveur de la préservation. Le bail prévoit des actions qui doivent limiter l'impact de la gestion sur l'environnement.

Gouvernance

Délégation, le propriétaire et le gestionnaire ont chacun leur rôle.



* Source : forêt en vie : <https://www.foretsenvie.org/Soutenir-des-porteurs-d-activites-alternatives-en-foret-et-les-accompagner>

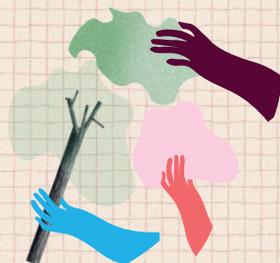
● GROUPEMENT FORESTIER



Transmission & risques de morcellement

Les parts possédées dans un groupement forestier se transmettent lors d'une succession.

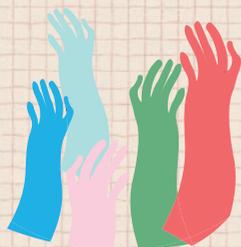
Savoir-faire, se sentir légitime à agir
La propriété collective permet de mutualiser l'expertise et les compétences.



Préservation de l'environnement

Elle dépend de la volonté des sociétaires.

Attachements émotionnels
L'attachement est moins patrimonial et familial, et s'axe davantage sur un intérêt commun pour la préservation d'un milieu.



Gouvernance

Il est possible de rédiger les statuts de telle sorte à ce qu'il y ait autant de personnes impliquées dans la gouvernance que de copropriétaires.

▲ FONDS DE DOTATION

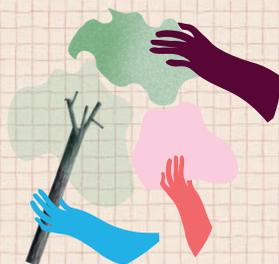


Transmission & risques de morcellement

L'affectation des parcelles forestières au fonds de dotation est irrévocable (pas de retour en arrière), le foncier ne peut plus être transmis de manière héréditaire. Par l'acquisition d'autres parcelles, il permet de lutter contre le morcellement. Il ouvre au droit à la réduction d'impôts pour le don effectué.

Savoir-faire, se sentir légitime à agir

Le fonds a ses capacités propres de gestion. Il n'y a pas d'attente ou de compétence particulière demandées aux propriétaires.



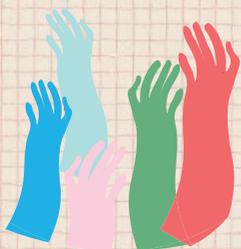
Préservation de l'environnement

Le fonds a pour vocation d'oeuvrer à des actions visant à l'intérêt général. C'est le système le plus fiable pour sortir durablement un milieu naturel du monde marchand, notamment si la préservation environnementale constitue la raison d'être du fonds de dotation.



Attachements émotionnels

Le don constitue un acte de dépossession au bénéfice de l'intérêt général.



Gouvernance

Les donateurs n'ont pas forcément un lien avec la gouvernance du fonds, mais peuvent intégrer la gouvernance si cela est souhaité.

Et si on dupliquait une ORE pour multiplier son impact ? ORE EN COMMUN

>>> Pour élargir le périmètre d'impact d'une ORE, on pourrait imaginer que d'autres propriétaires voisins s'engagent dans une ORE identique. Cela ferait naître un élan collectif entre propriétaires et co-contractants.



Transmission & risques de morcellement

Comme l'ORE, elle se transmettrait avec la propriété foncière, mais n'aurait pas d'impact sur le risque de morcellement.

Savoir-faire, se sentir légitime à agir

L'ORE collective viendrait créer un cadre d'apprentissage collectif lié aux obligations que doivent respecter les propriétaires, permettant de partager les difficultés mais aussi de diffuser plus facilement les pratiques.



Préservation de l'environnement

L'enjeu de préservation est le même que pour l'ORE, mais donnerait un périmètre plus large à l'action et donc un impact plus important.



Attachements émotionnels

Le soin des espaces forestiers serait partagé à une plus grande échelle.



Gouvernance

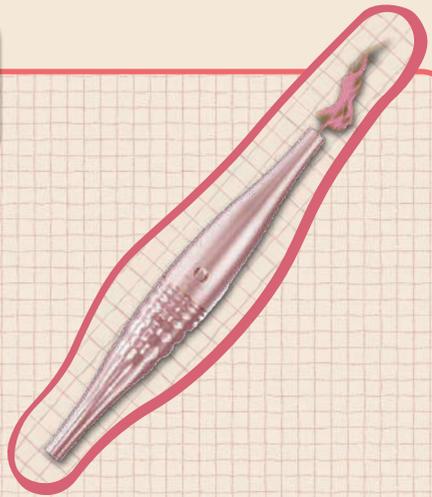
Le pilotage pourrait être élargi à tous les propriétaires signataires et le (ou les) co-contractant(s).



**Les ARTEFACTS
par propriétaires**



FRANÇOISE



** Journées Vigotte*

S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



« Je fais confiance à mes enfants. Ils sont capables d'apprendre ce qu'il faut pour gérer cet endroit. Ça me fait plaisir de savoir que ça reste dans la famille. Beaucoup à cette vallée. »

« Je suis de loin ce qui se passe à La Vigotte. Je fais

confiance à Samuel Arnould, et à Antoine pour la gestion quotidienne.

Maryvonne est aussi plus présente, elle peut nous prévenir si besoin. Un de mes points d'attention pour ce qui se passe là-bas, c'est que ça ne gêne pas Maryvonne, pour l'histoire de la scierie par exemple qui est implantée sur une de nos parcelles, mais juste à côté de son gîte. »

« Quand les enfants étaient plus jeunes nous venions davantage. Cette forêt elle n'a pas la même signification pour moi que pour mon mari. C'est son héritage, moi je suis plus détachée. Ce sont les enfants qui sont propriétaires, mais j'ai gardé l'usufruit, je paye les frais et récupère les recettes quand il y en a. Mais je fais confiance à Maryvonne, elle me prévient quand il y a quelque chose, et les conseils d'Antoine sont les bienvenus également. Aujourd'hui j'ai plus de mal à venir. »

« La forêt de manière générale m'intéresse beaucoup. Je me documente, je lis des revues, je suis les travaux de Francis Hallé que je trouve très inspirants. »

« J'aime beaucoup le paysage de la Vigotte, mais c'est vrai que la monoculture d'épicéas, ça m'a un peu gêné ... Je verrai bien des feuillus aussi, que ce soit plus mélangé, plus vivant ! »

MARYVONNE

Recette : Forêt Transmise - Mode d'emploi

Objectif : apprendre à s'occuper d'une forêt transmise dans la famille avec soin
Temps de préparation : aucun (si tu ne sais trop tard)
Temps de réalisation : de 20 à 100 ans (et encore après)
Conservation : indéfinie si bien entretenue

Ingédients :

- 1 forêt habitée ou reçue en partage
- 1 plan de gestion
- Des connaissances techniques de base (ou un bon technicien forestier)
- 1 carnet d'observation (idéalement accompagné de photos, des cartes, des notes)
- 1 carte cadastrale en 3D plus de propriété
- Beaucoup de temps (et peu d'investissement)



Préparation :

Le 4 terroirs assemblés

Asses bon, marchez dans la forêt avec ceux qui l'ont connue avant vous : grands-parents, oncles, cousins, anciens voisins.

Chaque été des lieux avec les membres de la famille : quelles essences, quel état des plantements, quelle accessibilité ?

Noter et imprimer vos des récits et des anecdotes.

Si besoin, solliciter un gestionnaire forestier indépendant ou un technicien du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Le service scientifique complète bien le réseau familial.

Eviter les diagnostics à chaud, laissez passer au moins un cycle saisonnier.

Définir vos objectifs

At-que veut votre forêt pour vous ? Est-ce une réserve de bois de chauffage, un refuge, un lieu de promenade, une part de patrimoine affectif ?

Intégrer vos objectifs dans un document : plan simple de gestion (obligatoire à partir de 20 ha), charte de bonne conduite familiale (forme symbolique) ou C'est plus parti ! (qui occupe 7 pages intitulées ?)

Noter surtout les générations actuelles pour éviter les conflits à venir. La forêt n'est pas un héritage ordinaire : elle a ses lois.

Garantir la préservation dans le temps

Privilégier la régénération naturelle, les éclaircies douces, la diversité des essences.

Laisser des arbres morts, des tas de branches, des haies vives. Ce qui semble "en désordre" est souvent très utile au vivant.

Éviter des moments en famille pour certaines interventions : coupe de bois, épiquage, balades naturalistes.

La forêt n'a pas besoin de vous pour exister, mais votre rôle est d'en éviter l'épuisement.

Tenir un carnet de bord

Y noter les dates de coupe, les observations de faune, les événements climatiques, les traces de passage.

Jouer y photos, cartes et relevés pour transmettre ces infos à la génération suivante.

Constituer un répertoire des bonnes pratiques ressources.

Transmettre dans les gestes et les habitudes

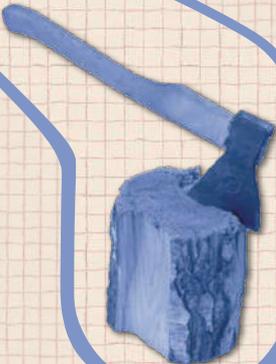
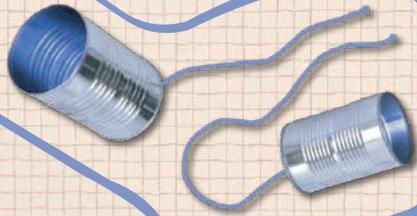
Organiser des visites avec les proches, les enfants, les amis.

Expliquer ses choix, montrer les arbres à protéger ou à couper, raconter les arbres remarquables.

Commencer les plus jeunes planter un arbre et recevoir leur conseil à pointer.

Organiser des pique-niques, des veillées, des châteaux partagés.

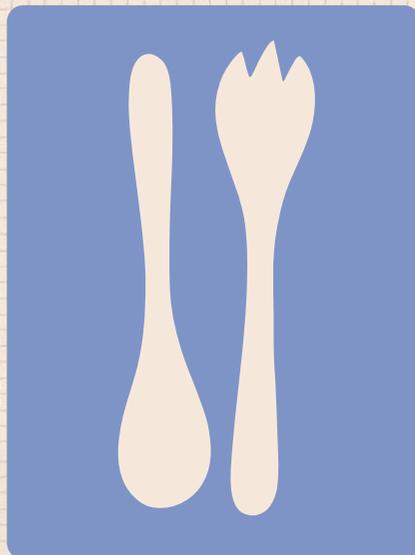
Vous êtes maintenant prêt !



« Je suis très heureuse qu'Antoine ait repris le site, car c'était un gros souci... Avec son association, il assure un suivi global. Mais c'est bien que chacun gère ses parcelles, ne pas être les uns chez les autres. Je n'ai aucun souci pour accepter les conseils, mais je préfère garder mon autonomie. »

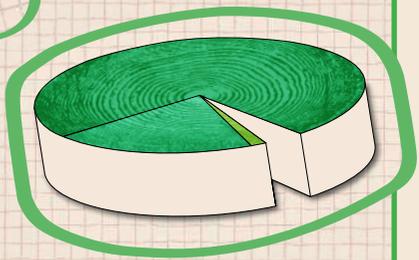
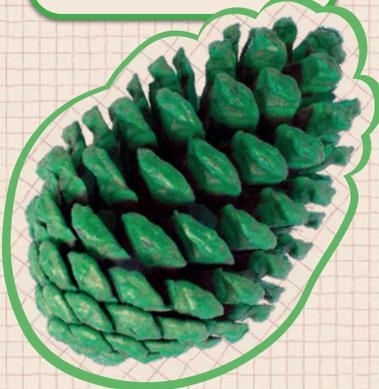
« Les générations d'avant avaient une vraie culture de la forêt et de son entretien, car on voyait nos parents et grands-parents faire, et on faisait avec eux. Mais aujourd'hui, ça n'intéresse plus la nouvelle génération. Ils voient ces espaces comme des charges et ils n'ont pas envie. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas attachés ! Mais ils ne sauraient pas s'en occuper ... »

« Je suis très attachée à ce lieu. J'ai en mémoire tout ce qu'il représente comme travail pour les générations d'avant. Et puis je venais tous les dimanches et en vacances, ici chez mes grands parents, quand j'étais petite. J'étais toujours avec mon père et mon grand père, quand ils faisaient, plantaient... Je me rappelle mettre les plants dans les trous. Je suis attachée au site car j'en ai fait l'expérience. »



« Dans les générations qui ont précédé, il y avait une culture de l'entretien de la forêt. On s'occupait du bois pour l'hiver, mon oncle, qui était menuisier, faisait sécher le bois avant de le travailler. Puis on plantait. Les artisans du coin avaient un vrai savoir-faire. L'ancien centre équestre que j'occupe actuellement a été construit par mon père, il a façonné les bois de la charpente, et ces bois venaient d'ici ou de 15/20km maximum. »

LUCAS



« Je ne suis pas très investi dans la gestion de la forêt ou du site actuellement ... La distance géographique n'aide pas, je n'habite pas en France, je passe à la Vigotte quand je viens voir ma mère. »

« Je sens que je n'ai pas toutes les clefs de compréhension de ce milieu, les subtilités des interdépendances entre essences et autre. Pourtant ça m'intéresse ! Sans devenir gestionnaire, j'aimerais bien avoir suffisamment de connaissances pour avoir un avis sur les décisions qu'on prend. Il faudrait que je regarde s'il y a des formations en ligne. En attendant c'est confortable d'avoir l'expertise d'Antoine sur place. Je ne sais pas si la transmission de ces connaissances qu'avaient mon père et mon grand-père n'a jamais été un sujet, ou si à l'époque, ça ne m'intéressait pas. »

« J'ai un attachement particulier à cette forêt, c'est un lieu important ... Et en même temps, je ne sais pas précisément où se trouvent les limites de chaque terrain, ce qui appartient aux uns ou aux autres. »

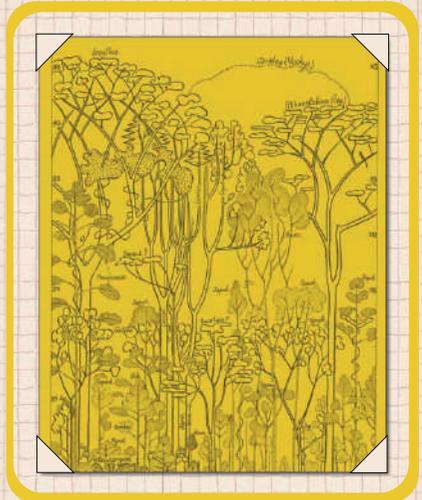
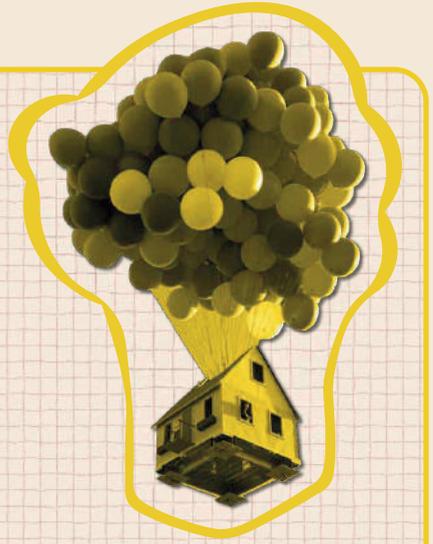
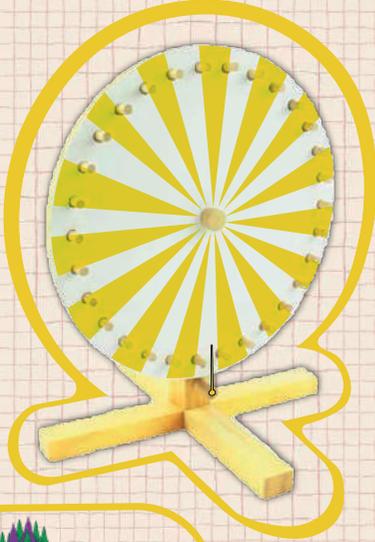
« Je ne suis pas fermé à un autre fonctionnement, si on devait mutualiser davantage, il faudrait se fixer des critères communs, une sorte de grille qui permette de prendre des décisions. Si je devais décomposer les services de la forêt ce serait : la durabilité comme critère principal (60%), puis l'agréabilité (30%), ensuite ... je ne sais pas trop. Puis de manière marginale la production de bois (mais ça ne justifie pas de prendre une essence juste parce qu'elle pousse vite). »

« Je ne sais pas s'il faudrait trouver un autre nous. Car après tout, si ça marche comme ça, pourquoi vouloir faire autrement ? »

« La forêt j'y allais très souvent quand j'étais enfant. C'était un vrai terrain de jeu : on y faisait des cabanes, ou des batailles de pommes de pin avec les cousins. Aujourd'hui, c'est toujours un lieu de promenade, j'y reviens quand j'ai l'occasion, notamment pendant les vacances. »

« Dans l'idéal je rêve d'une forêt variée. Mais c'est inquiétant tout ce qui s'accroît avec le réchauffement climatique : les maladies (et pas uniquement le scolyte) les incendies, la sécheresse. J'aimerais une forêt résiliente mais honnêtement j'y crois moyennement. Même si on s'efforce de mettre en œuvre ce qu'il y a de mieux à chaque fois, ça nous dépasse un peu tout ça... »

VALENTINE



« Avoir
cette forêt,
je ne l'ai jamais
pris comme un poids,
c'est un endroit ouvert et
accessible à tous, on croise
régulièrement des gens qui
se promènent en forêt
et tant mieux. »

« Ça aurait du sens
de recollectiviser la forêt,
mais en même temps c'est
compliqué de dé-parcelliser. Et
puis les parts ce n'est pas forcément
une solution non plus. On est aussi
propriétaire d'un bout d'étang pas très
loin, avec 32 autres personnes. ! En
fait on ne se connaît même pas entre
propriétaires ... »

« Je n'ai que des bons souvenirs liés à cet
endroit : les vacances quand j'étais plus jeune,
les moments avec les grands parents qui
habitaient sur place. Et encore aujourd'hui
j'aime m'y promener, prendre un bol d'air,
cannoquer avec un peu de nostalgie des
souvenirs d'enfance, retrouver chaque arbre de
la forêt, les sentiers pour aller pêcher etc. Je
ne sais pas expliquer pourquoi mais j'y tiens à
cette forêt. »

Aujourd'hui j'habite en
Lorraine, mais je viens
rarement. Ça n'aide pas à
s'investir dans la gestion du
quotidien du lieu. D'ailleurs, même si je
suis propriétaire avec mon frère, c'est ma
mère qui a l'usufruit, c'est elle qui prend
les décisions concernant la forêt. Et puis je
ne peux pas dire grand chose de cette forêt,
d'un point de vue scientifique en tout cas.
Je sais qu'il y a des problèmes de scalyste,
mais c'est tout. Ce n'est peut-être pas
suffisant pour avoir un avis éclairé sur
la gestion ?

« Ce que je projette pour cette forêt,
c'est une forêt diversifiée, en termes
d'essences, et réensauvagée.
J'aimerais qu'il y ait de la vie.
Je voudrais y trouver des lièvres, des
grenouilles, des papillons de couleurs
variées, des libellules ... Et que les
espèces déjà présentes continuent de
s'y sentir bien. Maintenir la forêt
telle qu'elle est et qu'elle a été, dans
une perspective de préservation ça
fait partie de maintenir le bien
commun. »

« Finalement, j'aimerais que
mon fils ait le même rapport à la forêt
que moi, même si aujourd'hui le temps
manque pour lui transmettre cet attachement.
Dans l'immédiat, c'est bien de la sensibiliser à la forêt à côté de chez nous (parc de la
Lorraine), de l'intéresser à l'environnement.
J'ai aussi envie que la forêt reste dans la
famille le plus longtemps possible, même en
restant ouverte au grand public. C'est un
héritage qu'on se transmet depuis long-
temps. Je crois qu'on peut remonter à mon
ce aïeul pour trouver le premier occupant de
la Vigette ! »

ANTOINE

De consulter régulièrement les mises à jour
du Code forestier et des arrêtés
préfectoraux

Monsieur,

Suite à la transmission successorale enregistrée en date du
XXX, vous êtes désormais
titulaire des droits de propriété sur la parcelle forestière
cadastrée XXX, située sur la
commune de [commune].

A ce titre, nous vous rappelons que cette situation vous
place juridiquement sous le
régime de plein droit de propriétaire foncier en zone
forestière, impliquant les obligations
suivantes (liste non exhaustive) :

I. Entretien - Sécurité - Accès

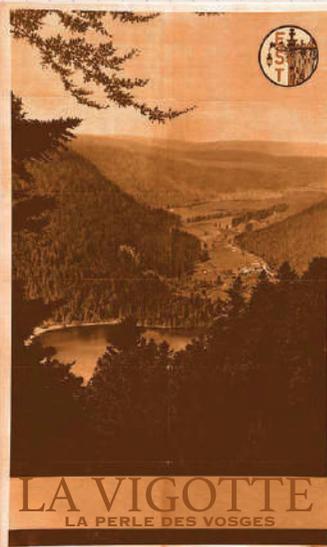
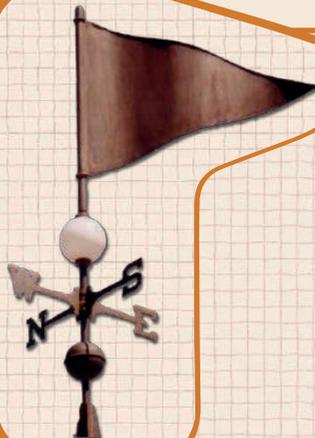
Obligation d'entretien des pistes et chemins forestiers
Surveillance et élagage en lièzière de voires, propriétés
terces et réseaux électriques
Prévention des risques de chutes d'arbres ou de branches
Gestion des accès (verrouillage, signalétique, barrières)

II. Responsabilité civile et pénale

Responsabilité pour tout dommage causé par un arbre ou
un incident d'origine forestière
Responsabilité en cas d'incendie, propagation, ou absence
de débroussaillage
réglementaire
Responsabilité en cas de blessure ou accident d'un tiers
circulant dans la parcelle

III. Réglementation forestière

Déclaration au Centre Régional de la Propriété Forestière
(CRPF)
Rédaction, dépôt et suivi d'un Plan Simple de Gestion
(PSG) si > 25 ha
Interdiction des coupes sans autorisation dans les zones
soumises
Conformité au Code forestier (aménagement, biodiversité,
régénération)



Je me passe plein de questions. D'un côté, en tant qu'héritier de ce lieu auquel je suis profondément attaché, j'ai un ressenti un peu irrationnel par rapport au site. Je me demande si c'est vraiment une bonne idée de renoncer à une partie du contrôle sur ce lieu. Mais d'un autre côté, je suis convaincu qu'il faut davantage partager les responsabilités et in fine la propriété, imaginer une gouvernance impliquée et capable pour faire de cette forêt un commun, dont une communauté prend soin.

« Je pense que la propriété ne devrait pas être une obligation, un truc qui te tombe dessus. Mais qu'elle devrait se mériter un peu plus. Avoir le droit de faire n'importe quoi sur un espace de biodiversité, car la propriété vient avec le droit d'abus, je trouve ça vraiment questionnable ! Que ce soit volontaire ou involontaire d'ailleurs. Il faut être en mesure de saisir les enjeux et de garantir la préservation. Je trouve que les outils juridiques comme les Obligations Réelles Environnementales sont intéressants dans ce sens. »

« Des fois, j'ai l'impression qu'il y a comme une asymétrie d'information entre les autres propriétaires de la Vigotte et moi. En étant sur place, et notamment au contact de Laurent, le sylviculteur de l'association, j'observe que la gestion mise en place depuis des années ne permettra pas au milieu d'être résilient. Il faut du soin quotidien et des interventions douces. Mais ça demande du temps, peut-être de l'investissement financier aussi. Et ça, c'est plus dur à observer de loin. »

« Avec mon père, on faisait des tours du propriétaire, mais comme on avait pas particulièrement le projet de s'établir ici, il n'y a jamais eu de transmission sur l'entretien de cet espace. Donc quand mon devoir de propriétaire m'est tombé dessus, ça m'a stressé ! Le site tombait en friche, les étangs étaient bouchés, le scolyte arrivait, je n'avais aucune idée des responsabilités juridiques qui m'incombaient en tant que propriétaire, notamment vis à vis des promeneurs. Et je ne connaissais pas du tout le milieu forestier, les professionnels de la filière à qui on fait appel. J'avais peur d'être celui qui serait responsable de la mort de la forêt. »

« Mon père, et mon grand père avant lui, exploitaient la Vigotte à des fins touristiques. Aujourd'hui ce n'est pas la préoccupation principale, c'est la préservation du milieu. Mais pour l'auberge par exemple, le cadre est un élément d'attractivité, la vue et la proximité avec la forêt. »

MAIRE DU GIRMONT



« La commune a une politique d'acquisition forestière. Quand les habitants vendent, on essaye de s'aligner sur le prix, car sinon, c'est prendre le risque que la forêt se retrouve dans les mains d'une grosse scierie industrielle comme Siat... pour qui la biodiversité et le paysage importent peu. Donc le rachat, c'est comme un acte de résistance. »

« Je ne suis pas fermé à plus de coopération avec les propriétaires privés de la commune. Parfois, je donne des conseils aux habitants, si on me le demande. S'agissant du massif qu'on partage avec la Vigotte, pourqu'on ne partage pas la gestion à plus grande échelle, mais il faudrait que les propriétaires soient demandeurs, et qu'ils soient déjà d'accord entre eux ! Parfois au sein d'une même famille ce n'est pas si simple. »

« Les habitants savent que la commune et la com'com' font de l'acquisition, en même temps, on le crie haut et fort ! Donc soit on est au courant d'une vente par le bouche à oreilles, soit on me prévient directement, avec une proposition de rachat ... ou encore ça peut être le notaire si c'est une propriété attenante et qu'on peut préempter. »

CARTES JOKER



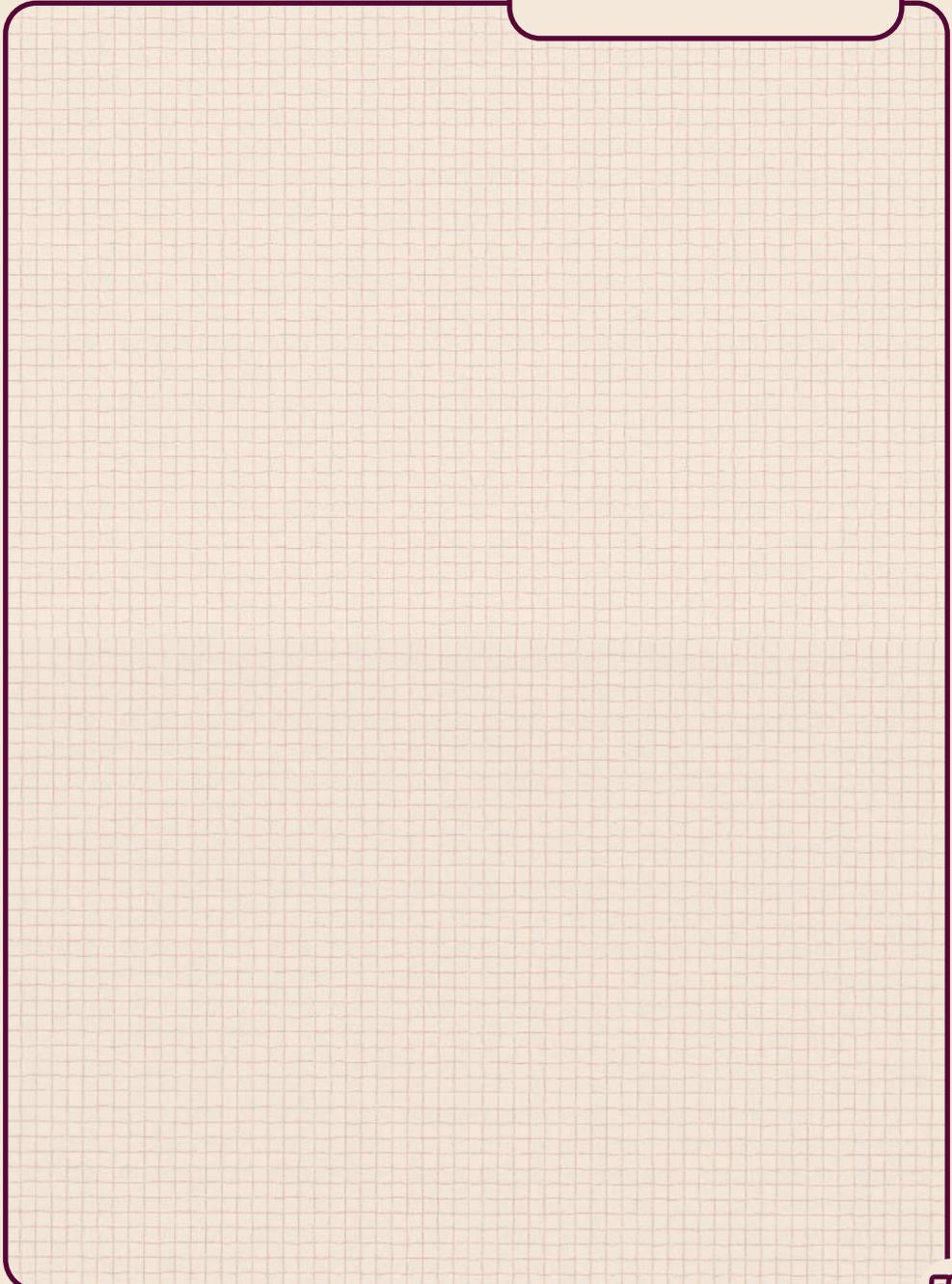
« C'est super qu'Antoine soit revenu sur le site avec son association. Il est toujours de bons conseils, il peut aussi nous alerter sur certaines problématiques concernant la forêt ou les prairies et les étangs. Et puis c'est rassurant de le savoir sur place ! Surtout avec les conséquences du changement climatique qu'on craint toutes et tous : les incendies, les nuisibles ... »

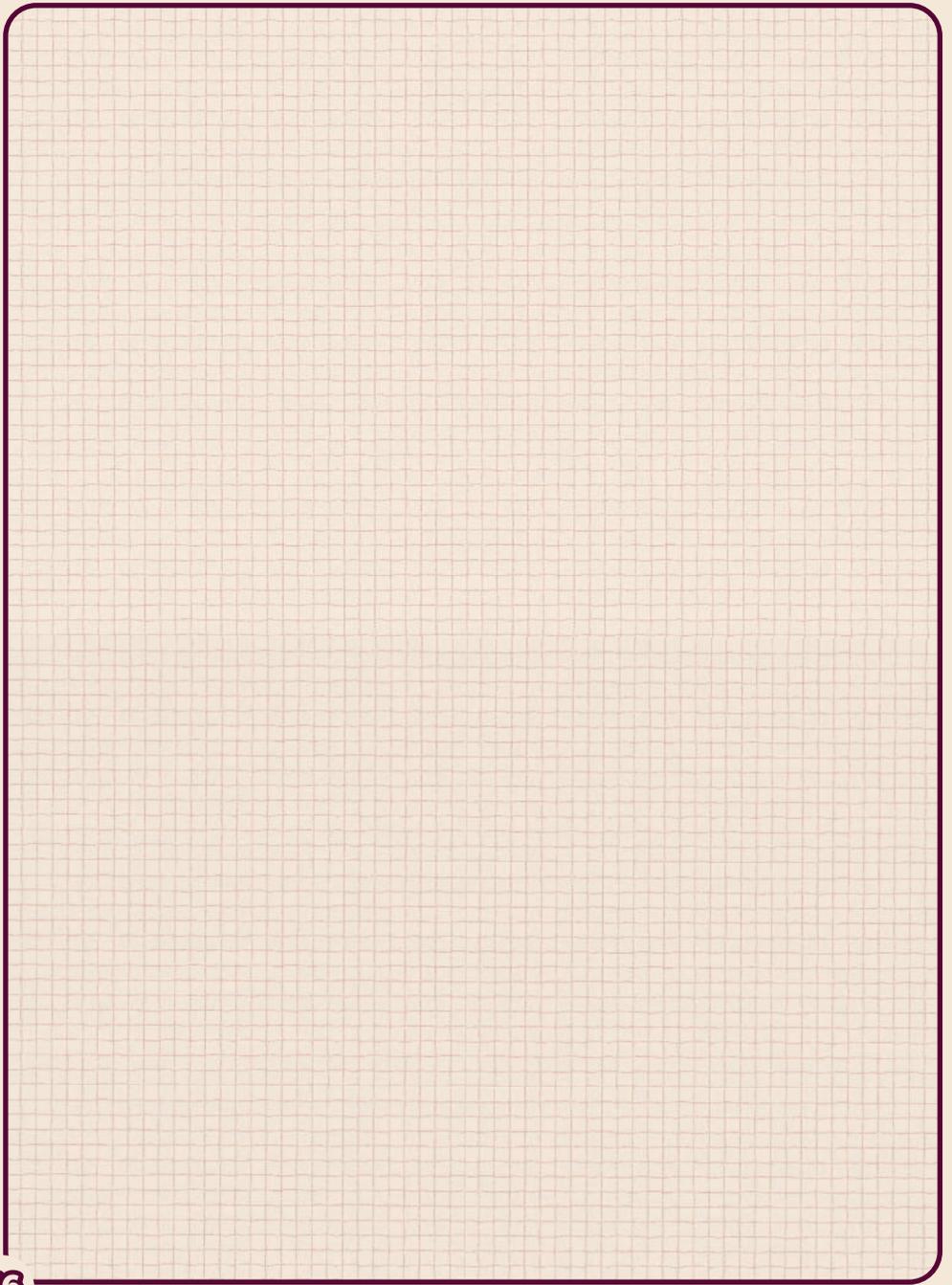
« C'est super qu'Antoine soit revenu sur le site avec son association. Il est toujours de bons conseils, il peut aussi nous alerter sur certaines problématiques concernant la forêt ou les prairies et les étangs. Et puis c'est rassurant de le savoir sur place ! Surtout avec les conséquences du changement climatique qu'on craint toutes et tous : les incendies, les nuisibles ... »

« C'est super qu'Antoine soit revenu sur le site avec son association. Il est toujours de bons conseils, il peut aussi nous alerter sur certaines problématiques concernant la forêt ou les prairies et les étangs. Et puis c'est rassurant de le savoir sur place ! Surtout avec les conséquences du changement climatique qu'on craint toutes et tous : les incendies, les nuisibles ... »

« C'est super qu'Antoine soit revenu sur le site avec son association. Il est toujours de bons conseils, il peut aussi nous alerter sur certaines problématiques concernant la forêt ou les prairies et les étangs. Et puis c'est rassurant de le savoir sur place ! Surtout avec les conséquences du changement climatique qu'on craint toutes et tous : les incendies, les nuisibles ... »

Bloc-notes





Ce livret retrace le tout début d'une réflexion pour une gouvernance plus collective des forêts de La Vigotte. Face aux défis qui s'imposent aux propriétaires, nous faisons l'hypothèse que le commun permettra d'être plus robuste. Mais comment se saisir de la matière qui figure dans ce livret ?

- **Les outils juridiques ouvrent des discussions sur la manière dont le droit peut venir sécuriser des dynamiques collectives ou des visions favorables à la préservation de la biodiversité ;**
- **Les défis sont autant de sujets de discussion pour s'interroger sur ce qui est fait actuellement, et ce qui pourrait évoluer dans les années à venir ;**
- **Enfin, les leviers d'action sont des pistes, plus ou moins ambitieuses, qui permettraient de prendre en charge un petit bout de chaque défi. Il s'agirait alors de les tester, d'en imaginer des étapes intermédiaires pour faire exister une dimension collective dans la gestion des forêts.**

Un programme piloté par la 27e Région
<https://tronc-commun.la27eregion.fr/>

Manon Leroy : mleroy@la27eregion.fr
Anne Tavernier : atavernier@la27eregion.fr



